**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024**

Le conseil s’est réuni sous la présidence de Christel GUILLERM, Maire

1/ les comptes administratifs et de gestion de l’année 2023 ont été approuvés à l’unanimité.

2/ Le conseil donne son accord pour la cession d’un terrain communal d’une superficie de 56 m² au lieudit « Kerifaut ».

3/ Le conseil d’école ayant émis un avis favorable au maintien de la semaine scolaire de 4 jours, le conseil municipal adhère à cette proposition et sollicite le renouvellement de la dérogation afin d’organiser à la rentrée de septembre 2024 les enseignements sur 4 jours.

4/ Le conseil a approuvé le nouveau logo et la charte graphique, présentés par Rachel Pellin, conseillère municipale, afin d’améliorer la communication de la commune.

5/ Accord du conseil pour la rénovation d’une lanterne d’éclairage public, rue de l’école, pour un coût de 592.80 €.